

CANADA

Débats des Communes

COMPTE RENDU OFFICIEL

CHAMBRE DES COMMUNES.

Présidence de l'hon. EDGAR N. RHODES,
Orateur.

Jeudi, le 8 avril 1920.

La séance est ouverte à trois heures.

QUESTIONS.

Les questions auxquelles il a été répondu de vive voix sont indiquées par un astérisque.

FOURGONS A MARCHANDISES CHARGES DE GRAIN ET DE DERIVES DU GRAIN.

M. ROBB demande :

Combien de fourgons à marchandise, chargés de grains ou de produits de grains canadiens, étaient sur la voie à Halifax (N.-E.), Saint-Jean (N.-B.), et à Portland (Maine) (tête de ligne), vers le 20 mars, le 10 mars et le 1er mars dernier?

L'hon. J. D. REID (ministre des Chemins de fer et des Canaux) :

A Halifax—Le 1er mars, 229 fourgons; le 10 mars, 216 fourgons; le 20 mars, 368 fourgons.

A Saint-Jean—Le 1er mars, 209 fourgons; le 10 mars, 200 fourgons; le 20 mars, 148 fourgons.

A Portland (Maine)—Portland (Maine) se trouvant aux Etats-Unis, ce renseignement n'est pas à notre portée.

DISTRICTS MILITAIRES DE LA PROVINCE DE QUEBEC.

M. HUNT demande :

1. Combien y avait-il de districts militaires dans la province de Québec?

2. Dans quels districts se trouvent les comtés de Compton, Stanstead et Richmond-Wolfe?

3. Combien d'agents de police militaire a-t-on employés dans la province de Québec, et quelle solde recevait chacun de ces agents?

4. Combien a-t-on payé pour frais de déplacement et autres frais à chacun de ces agents?

5. Combien de ces agents de police militaire ont été destitués, et pourquoi l'ont-ils été?

L'hon. HUGH GUTHRIE (ministre de la Milice et de la Défense) :

1. Les districts militaires 4 et 5 et une partie du 3e district militaire se trouvent dans la province de Québec.

2. Les comtés de Compton, Richmond-et-Wolfe font partie du district militaire n° 5. Le comté de Stanstead est dans le district militaire n° 4.

3. On ne peut se procurer immédiatement l'effectif de la police militaire employée dans la province de Québec, et on ne pourrait le faire que très difficilement, vu qu'il n'y a aucune date précise, et que l'effectif a varié de temps à autre selon les circonstances. Les membres du corps de la police militaire ont reçu les soldes régimentaires de l'armée expéditionnaire canadienne et les allocations de leur grade. Les sous-officiers et les hommes ont eu un dollar de plus par jour, comme solde supplémentaire de service.

4. Lorsqu'ils étaient de service hors de leur poste les membres du corps de police militaire ont reçu leurs frais de route nécessaires, mais jamais plus de 6 dollars par jour pour les officiers et 3 dollars pour les autres membres de tous grades.

5. Tous les membres de la police militaire des districts militaires 3, 4 et 5 ont été licenciés lors de la démobilisation générale.

EMISSION D'OBLIGATIONS DU VERMONT-CENTRAL.

M. SINCLAIR (Guysborough) demande :

1. Quelle était l'émission courante d'obligation sur l'actif du Vermont-Central lorsque le Gouvernement a convenu d'acquiescer le chemin de fer du Grand-Tronc?

2. Quels étaient le taux d'intérêt et la date d'échéance?

3. A-t-on pris quelque décision quant au moyen de retirer ces obligations à l'échéance? Dans l'affirmative, quand et comment cette décision a-t-elle été prise, et quel sera le taux d'intérêt sur la nouvelle émission?

4. La garantie originelle du Grand-Tronc sur ces obligations compensait-elle le principal aussi bien que l'intérêt, ou simplement l'intérêt? Dans ce dernier cas pour quelle durée?

5. Quels ont été les profits nets du Vermont-Central dans l'année terminée le 31 décembre 1919?